

Comité technique

TC/55/15 Add.2

Cinquante-cinquième session
Genève, 28 et 29 octobre 2019

Original : anglais
Date : 21 octobre 2019

DEUXIÈME ADDITIF AU DOCUMENT SUR LE MARQUEUR PROPRE AUX CARACTÈRES CONTENANT DES INFORMATIONS INCOMPLÈTES SUR LE NIVEAU D'EXPRESSION

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. Le présent deuxième additif vise à rendre compte des faits nouveaux intervenus à la trente-septième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) et à la dix-huitième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) concernant la proposition d'inclure un nouvel exemple dans le document TGP/15 afin d'illustrer le cas où le marqueur propre à un caractère ne fournit pas toutes les informations sur le niveau d'expression d'un caractère.

2. À sa trente-septième session tenue à Hangzhou (Chine) du 14 au 16 octobre 2019, le TWC a pris note du document TWP/3/12 "Marqueur propre aux caractères contenant des informations incomplètes sur le niveau d'expression" (voir le paragraphe 36 du document TWC/37/12 "Report").

3. À sa dix-huitième session tenue à Hangzhou (Chine) du 16 au 18 octobre 2019, le BMT a examiné le document TWP/3/12 "Marqueur propre aux caractères contenant des informations incomplètes sur le niveau d'expression" (voir le paragraphe 21 du document BMT/18/21 "Report").

4. Le BMT a approuvé l'inclusion dans le document TGP/15 de l'exemple proposé afin d'illustrer le cas où le marqueur propre à un caractère ne fournit pas toutes les informations sur le niveau d'expression d'un caractère, comme indiqué dans l'annexe II du document BMT/18/7 avec les modifications suivantes :

a) modifier le paragraphe 2 de l'exemple proposé comme suit :

"2. La résistance à la souche 0 du ToMV est conférée par la présence des ~~d'un ou plusieurs~~ gènes allèles $Tm1_{\frac{1}{2}}$, $Tm2_{\frac{1}{2}}$, $Tm2^2$ des gènes $Tm1$ et $Tm2$."

b) d'ajouter le texte ci-après à la fin du paragraphe 6 de l'exemple proposé :

"Si une variété est censée être sensible à la souche 0 du ToMV, un essai biologique doit être effectué pour confirmer cette affirmation."

[Fin du document]